



Le 28 mai 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le gouvernement avait décidé la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai.

Le Directeur Académique de Seine-Maritime avait décidé que ce retour à l'école ne concernerait jusqu'au 29 mai uniquement les élèves de Grande Section de maternelle, les CP et les CM2.

Malgré les difficultés d'organisations importantes que soulevait cette reprise dans le contexte sanitaire actuel, j'avais décidé de répondre favorablement à la réouverture des écoles dans les conditions fixées par l'Inspection d'Académie dès le Jeudi 14 mai.

A partir du 2 juin, le Gouvernement a décidé que les autres niveaux pourraient reprendre l'école. (Petite Section, Moyenne Section, CE1, CE2, CM1)

Dans ce cadre, Madame MARIE et Madame CAILLIATTE, respectivement directrices de l'école maternelle « Ferme du Plan » et de l'école élémentaire « Heredia », ont établi une organisation scolaire pour chaque classe concernée par la reprise de l'école. Cette organisation a été portée à votre connaissance par le corps enseignant.

En ce qui concerne le temps municipal périscolaire (cantine, garderie du matin et du soir), la Municipalité avait décidé de mettre en place un service de cantine dès le 14 mai, mais il n'était pas envisageable de mettre en place un service de garderie du matin et du soir car cela ne pouvait pas répondre aux nombreuses exigences imposées par le protocole sanitaire.

Le protocole sanitaire n'étant toujours pas assoupli, le dispositif mis en place le 14 mai, sera le même à partir du 2 juin, et ce jusqu'au 3 juillet. Ainsi, je vous informe :

- qu'en dehors de l'organisation établie par les enseignants, il n'y aura pas d'autres systèmes d'accueil des enfants organisés par la mairie sur le temps scolaire.
- qu'il n'y aura pas de service de garderie du matin et du soir.

Cependant, le service de restauration reste maintenu afin que les enfants accueillis à l'école puissent être accueillis à la journée et bénéficier d'un repas chaud servi au sein de la cantine.

Enfin, les enfants de personnels prioritaires pourront toujours être accueillis sur les temps scolaires habituels sous réserve de la présentation d'une attestation indiquant l'impossibilité d'une autre solution de garde. Ils pourront également déjeuner à la cantine.

Je vous précise également que l'Accueil de Loisirs du Mercredi continuera de fonctionner de 8h30 à 16h30 pour les seuls enfants de personnels prioritaires.

J'ai parfaitement conscience des difficultés que ce dispositif peut soulever pour certaines familles, mais soyez assurés, Chère Madame, Cher Monsieur, que toutes ces décisions ont été prises dans un souci prioritaire de préservation de la santé des enfants, des enseignants, du personnel municipal et cela dans un cadre d'exigences sanitaires qui ne laisse quasiment aucune latitude.

Vous remerciant très sincèrement pour votre compréhension,

Recevez Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de mon total et respectueux dévouement.



**Laurent GRELAUD**  
Maire de Bonsecours

